

 THOMSON REUTERS®

# Connexion

Été 2021

[thomsonreuters.ca/fr/dtpro](https://thomsonreuters.ca/fr/dtpro)

# Mot du rédacteur en chef

Bienvenue à l'édition d'été de la Connexion. Chaque numéro de la Connexion contient des informations que vous pouvez utiliser pour tirer encore plus de vos produits de la Suite professionnelle DT.

Pour la toute première fois, le magazine Connexion est accessible en ligne. Lisez l'édition numérique du magazine Connexion sur votre ordinateur ou appareil mobile à [thomsonreuters.ca/Connexion](http://thomsonreuters.ca/Connexion).

Comme toujours, l'été marque l'arrivée de votre version planification de DT Max. Je vous encourage à consulter le résumé des changements apportés à DT Max T1, T2, T3 et T5013. Pour une couverture plus approfondie de tous les changements, assurez-vous de lire le « Quoi de neuf » pour la version 24.30 dans notre base de référence en ligne.

Synergie Canada est de nouveau entièrement virtuel cet automne. Cette expérience entièrement numérique et interactive vous permettra d'accéder en ligne, où que vous soyez. Vous pourrez participer à des ateliers, vous renseigner sur les mises à jour de produits à venir, écouter des conférenciers experts, dont l'ARC, et interagir avec le personnel. Synergie Canada aura lieu le 16 novembre. Visitez [thomsonreuters.ca/synergie](http://thomsonreuters.ca/synergie) pour vous inscrire ou en apprendre davantage.

Au nom de tous les employés de Thomson Reuters, je vous souhaite un bel été en toute sécurité. Maintenant, sortez et profitez du soleil !

**Sylvain Fortin**  
Rédacteur en chef  
[s.fortin@thomsonreuters.com](mailto:s.fortin@thomsonreuters.com)

## Quoi de neuf pour DT Max ?

### INCLUSION DES CENTS DANS LE CALCUL DE L'IMPÔT À LA LIGNE 7 DES FORMULAIRES PROVINCIAUX

À compter de l'année d'imposition 2021, le montant des impôts calculé à la ligne 7 des formulaires provinciaux (formulaires 428 pour la T1) a été modifié pour inclure les cents, au lieu d'être arrondi au dollar le plus près comme les années précédentes.

Notez que la déclaration de revenus fédérale a déjà été modifiée en 2020 pour inclure les cents à la ligne 69 pour l'ensemble des provinces et territoires (ligne 70 pour le Québec) pour la T1 (pour T3, à la ligne 7 de l'annexe T1), au lieu d'être arrondi au dollar le plus près comme les années précédentes. Il est prévu que l'inclusion des cents s'appliquerait aux formulaires provinciaux à compter de l'année d'imposition 2021.

## Quoi de neuf pour la T1 ?

### ONVIO GESTION DE CABINET : SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

Nous prenons en charge les signatures électroniques Onvio sur deux formulaires supplémentaires :

- ARC - autoriser / annuler un représentant
- MR-69

La fenêtre de la liste des clients Onvio comprend un nouveau filtre pour le type de signature électronique (TED / Autorisation).

Vous pouvez afficher facilement un formulaire signé électroniquement en cliquant sur l'icône PDF associée dans la fenêtre de requête de signature électronique.

### BONIFICATION DE L'ALLOCATION CANADIENNE POUR LES TRAVAILLEURS (ANNEXE 6)

#### Bonification de l'ACT de base

Le budget de 2021 propose la bonification de l'Allocation à partir de 2021. Cette bonification accroîtrait :

- le taux d'application progressive de 26 % à 27 % pour les personnes seules sans personnes à charge ainsi que les familles;
- les seuils de réduction progressive de 13 194 \$ à 22 944 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et de 17 522 \$ à 26 177 \$ pour les familles;
- le taux de réduction progressive de 12 % à 15 %.

#### Bonification du supplément pour personnes handicapées de l'ACT

Le supplément serait éliminé progressivement au taux de 7,5 % pour chaque personne dans un couple où les deux personnes reçoivent le supplément et au taux de 15 % autrement. Le seuil de réduction serait augmenté de 24 815 \$ à 32 244 \$ pour les personnes seules sans personnes à charge et de 37 548 \$ à 42 197 \$ pour les familles.

Notez que ces taux ne s'appliquent pas à l'annexe 6 du Nunavut, du Québec et de l'Alberta.

### FRAIS MÉDICAUX D'UNE PERSONNE À CHARGE QUI SONT CONSIDÉRÉS DES FRAIS PAYÉS PAR CETTE PERSONNE

Certains montants retenus à la source (tels que les cotisations à l'assurance collective payées par l'employé indiquées à la case 85 du T4 ou celles payées par l'employeur indiquées à la case J du Relevé 1 du Québec) ainsi que la cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec sont tous des frais médicaux qui sont considérés comme étant payés par la personne elle-même.

Lorsque ces montants sont saisis dans le dossier d'une personne à charge, ils ne peuvent pas être réclamés par le chef de famille ni par le conjoint du chef de famille. À compter de 2021, ces montants provenant du dossier d'une personne à charge ne seront plus transférés automatiquement au chef de famille ni au conjoint du chef de famille.

### INCLUSION DU REVENU DE BOURSES DE PERFECTIONNEMENT POSTDOCTORALES DANS LE CALCUL DU REVENU GAGNÉ DE 2021 AUX FINS D'UN REER

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral propose d'inclure le revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales dans le « revenu gagné » aux fins d'un REER. Cette mesure accorderait aux boursiers postdoctoraux des droits de cotisation supplémentaires au REER afin de faire des cotisations déductibles à un REER.

Par conséquent, le « Tableau D - Calcul du revenu gagné de 2021 » dans l'annexe maison intitulée Annexe des REER a été modifié pour inclure le revenu de bourses de perfectionnement postdoctorales.

## Quoi de neuf pour la T2 ?

### CHANGEMENTS IMPORTANTS POUR LES SOCIÉTÉS QUI PRODUISENT DES DÉCLARATIONS DE RENSEIGNEMENTS ANNUELLES DE L'ONTARIO

Si votre société produit des déclarations de renseignements annuelles de l'Ontario, les changements suivants pourraient vous toucher :

À compter du 7 mai 2021, les déclarations annuelles des sociétés de l'Ontario selon la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales ne seront plus disponibles aux fins de téléchargement sur le site [Canada.ca](http://Canada.ca).

À compter du 15 mai 2021, les déclarations annuelles des sociétés de l'Ontario selon la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales ne seront plus produites par l'intermédiaire de l'ARC.

Ces changements s'appliqueront aux formulaires suivants :

- Annexe 546, Déclaration annuelle des sociétés de l'Ontario selon la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales.
- Annexe 548, Déclaration annuelle des sociétés par actions étrangères selon la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales.
- Formulaire RC232, Déclaration annuelle pour les organisations sans but lucratif de l'Ontario selon la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales.

L'ARC continuera de traiter les déclarations de revenus T2 des sociétés et les déclarations de renseignement des organismes de bienfaisance enregistrés T3010.

En raison de ces changements, les annexes 546, 547 et 548 ont été supprimées de cette version de DT Max T2.

### ONVIO : SIGNATAIRES AUTORISÉS

Une fois qu'un client (société) a été ajouté à Onvio, il est désormais possible d'ajouter également un signataire autorisé à Onvio. Cela activera automatiquement le partage de documents pour les documents situés dans l'un des dossiers de déclaration de revenus Onvio de la société. Cela permettra à un signataire autorisé de se connecter à Onvio Centre-Client et de voir toutes les déclarations de revenus qui ont été téléversées vers Onvio pour la société. Cela permettra également aux utilisateurs d'Onvio Gestion de cabinet (Essentielle ou Avancée) d'obtenir des signatures électroniques des signataires autorisés sur des formulaires sélectionnés (consultez la page Demander une signature électronique Onvio pour plus de renseignements).

### ONVIO GESTION DE CABINET : SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

Les utilisateurs d'Onvio Gestion de cabinet (Essentielle ou Avancée) ont désormais la possibilité d'autoriser le signataire autorisé d'une société à signer électroniquement des formulaires sélectionnés dans Onvio Centre-Client à l'aide de la nouvelle fonction de signature électronique Onvio (consultez la page Demander une signature électronique Onvio pour plus de renseignements). Les formulaires suivants sont pris en charge :

- T183CORP
- CRA - Autoriser un représentant
- CRA - Annuler un représentant
- CO-1000.TE
- MR-69

### Message de Revenu Québec

## La cryptomonnaie

Revenu Québec a récemment publié des renseignements sur les conséquences fiscales de l'utilisation de la cryptomonnaie, qui sont accessibles sur son site Web en visitant les liens suivants :

Page de renvoi :

<https://www.revenuquebec.ca/cryptomonnaie>

Page d'information :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/juste-pour-tous/vous-aider-a-vous-conformer/monnaie-virtuelle>

# Bâtir une relation de confiance, un client à la fois

**Michaël Fortin**, i.B.A (Econ), LL.M (Droit fiscal)  
Fiscaliste et conseiller financier



Michaël Fortin explique comment FORTAX atteint le succès en établissant des relations durables avec ses clients, en les aidant à comprendre et à développer la valeur nette de leur patrimoine, tant pour leur portefeuille personnel que pour leur portefeuille d'affaires.

FORTAX a ouvert ses portes en 2014, en commençant par la préparation des impôts, avant d'ajouter la gestion de patrimoine et l'assurance en 2019. Le cabinet basé à Toronto sert des clients en anglais, en français et en espagnol, et se spécialise dans la proposition de conseils fiscaux professionnels individualisés et de services de planification, ainsi que dans la préparation des impôts, la gestion du patrimoine et l'assurance.

La passion de Michaël pour aider les particuliers à économiser de l'argent, à accroître leur patrimoine et à gérer leurs investissements a toujours été le moteur du succès de son entreprise.

Dans le cadre d'un programme d'échange international au Panama, Michaël a étudié les services bancaires et financiers. À son retour au Canada, il a réalisé qu'il voulait aider les gens à réduire leurs impôts et à conserver une plus grande partie de ce qu'ils gagnent. Au cours des années suivantes, Michaël s'est rendu compte qu'une autre façon d'aider ses clients à augmenter leur patrimoine était de gérer leurs actifs et leurs investissements en appliquant ses connaissances fiscales et financières.

Ce nouveau chapitre a donné un nouveau souffle à l'entreprise, en ajoutant la planification financière, l'assurance-vie et la gestion de patrimoine pour compléter ses services. Les plans futurs comprennent l'expansion de l'équipe ainsi que l'augmentation des actifs sous gestion.

« Notre plus grande force est l'efficacité. Nous offrons un service des plus professionnels dans un délai très court. »

Comme beaucoup d'autres cabinets fiscaux et comptables, la plupart de ses nouveaux clients proviennent du bouche à oreille et de recommandations.

Bien que la croissance de la clientèle soit l'objectif principal, la fourniture de services financiers professionnels et personnalisés reste primordiale pour assurer le succès de l'entreprise.

Ces 18 derniers mois ont renforcé le besoin d'une technologie solide, notamment le passage à l'infonuagique pour de nombreuses entreprises. FORTAX n'est pas différente, puisqu'elle a adopté Thomson Reuters Onvio Gestion de cabinet pour conserver, accéder et partager des documents avec les clients.

Michaël et son personnel ont adopté Onvio Gestion de cabinet pour simplifier les interactions avec les clients tout en améliorant l'expérience globale du client. C'était la première année que le cabinet utilisait Onvio Gestion de cabinet, au cours d'une saison fiscale très chargée et différente, où de nombreuses réunions et discussions devaient se faire virtuellement.

« 99% de nos activités sont réalisées avec l'aide de la technologie. »

Onvio Gestion de cabinet a permis au cabinet de gagner du temps en partageant les déclarations avec les clients beaucoup plus rapidement qu'on ne l'aurait cru possible et le fait d'avoir tous les documents des clients à portée de main est devenu un énorme gain en termes de temps. Onvio Gestion de cabinet a facilité la collecte des signatures, en consolidant les signatures de centaines de clients en un seul endroit - une amélioration considérable par rapport à l'ancien processus manuel.

Gérer le changement dans un monde en constante évolution est une opportunité pour les cabinets progressistes comme FORTAX de continuer à améliorer la façon dont le cabinet et ses clients travaillent ensemble, tout en s'appuyant sur la promesse de gains en terme d'efficience.



## Quoi de neuf pour T3 ?

### NOUVEAUX FORMULAIRES SOMMAIRE DE PLANIFICATION POUR LES JURIDICTIONS FÉDÉRALE ET DU QUÉBEC

À des fins de planification fiscale pour les fiducies, DT Max offre maintenant la possibilité d'afficher un sommaire de planification fiscale pour les juridictions fédérale et du Québec. Lorsque des données existent dans les plans, les utilisateurs peuvent visualiser et comparer les renseignements de production pour l'année d'imposition en cours ainsi que six plans fiscaux condensés sur deux pages.

### Nouvelles pour les déclarations T3

#### Exigences de déclaration supplémentaires pour les fiducies dont l'année d'imposition se termine après le 31 décembre 2021

À compter des années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2021, toutes les fiducies non résidentes qui doivent actuellement produire une déclaration T3 et les fiducies expresses qui résident au Canada devront fournir des renseignements supplémentaires sur une base annuelle. Des renseignements détaillés sur l'identité de tous les fiduciaires, bénéficiaires et constituant de la fiducie, ainsi que de toute personne ayant la capacité d'exercer un contrôle sur les décisions du fiduciaire, devront être divulgués. Par conséquent, certaines fiducies devront produire une déclaration T3, même si elles ne sont pas tenues de le faire à l'heure actuelle.

## Quoi de neuf pour T5013 ?

### NOUVEAU FORMULAIRE MAISON FEUILLE DE TRAVAIL PBR

Ce formulaire fournit un calcul détaillé du prix de base rajusté de la part de l'associé. Utilisez le mot-clé Feuil-Trav-PBR dans le groupe Associes pour générer ce formulaire.



**CONNEXION**  
Édition numérique

**MAINTENANT DISPONIBLE**

Lisez l'édition numérique du magazine Connexion sur votre ordinateur ou votre appareil mobile.  
Visitez [thomsonreuters.ca/Connexion](http://thomsonreuters.ca/Connexion)

## Paliers et taux 2021

Paliers	Taux	Taux de surtaxe	Seuils	Paliers	Taux	Taux de surtaxe	Seuils
<b>Fédéral</b>				<b>Manitoba</b>			
0 - 49 020 \$	15 %			0 - 33 723 \$	10,8 %		
49 020 \$ - 98 040 \$	20,5 %			33 723 \$ - 72 885 \$	12,75 %		
98 040 \$ - 151 978 \$	26 %			plus de 72 885 \$	17,4 %		
151 978 \$ - 216 511 \$	29 %			<b>Saskatchewan</b>			
plus de 216 511 \$	33 %			0 - 45 677 \$	10,5 %		
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>				45 677 \$ - 130 506 \$	12,5 %		
0 - 38 081 \$	8,7 %			plus de 130 506 \$	14,5 %		
38 081 \$ - 76 161 \$	14,5 %			<b>Alberta</b>			
76 161 \$ - 135 973 \$	15,8 %			0 - 131 220 \$	10 %		
135 973 \$ - 190 363 \$	17,3 %			131 220 \$ - 157 464 \$	12 %		
plus de 190 363 \$	18,3 %			157 464 \$ - 209 952 \$	13 %		
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>				209 952 \$ - 314 928 \$	14 %		
0 - 31 984 \$	9,8 %			plus de 314 928 \$	15 %		
31 984 \$ - 63 969 \$	13,8 %	10 %	12 500 \$	<b>Colombie-Britannique</b>			
plus de 63 969 \$	16,7 %			0 - 42 184 \$	5,06 %		
<b>Nouvelle-Écosse</b>				42 184 \$ - 84 369 \$	7,70 %		
0 - 29 590 \$	8,79 %			84 369 \$ - 96 866 \$	10,50 %		
29 590 \$ - 59 180 \$	14,95 %			96 866 \$ - 117 623 \$	12,29 %		
59 180 \$ - 93 000 \$	16,67 %			117 623 \$ - 159 483 \$	14,7 %		
93 000 \$ - 150 000 \$	17,5 %			159 483 \$ - 222 420 \$	16,8 %		
plus de 150 000 \$	21 %			plus de 222 420 \$	20,5 %		
<b>Nouveau-Brunswick</b>				<b>Yukon</b>			
0 - 43 835 \$	9,40 %			0 - 49 020 \$	6,4 %		
43 835 \$ - 87 671 \$	14,82 %			49 020 \$ - 98 040 \$	9 %		
87 671 \$ - 142 534 \$	16,52 %			98 040 \$ - 151 978 \$	10,9 %		
142 534 \$ - 162 383 \$	17,84 %			151 978 \$ - 500 000 \$	12,8 %		
plus de 162 383 \$	20,3 %			plus de 500 000 \$	15 %		
<b>Québec</b>				<b>Territoires du Nord-Ouest</b>			
0 - 45 105 \$	15 %			0 - 44 396 \$	5,9 %		
45 105 \$ - 90 200 \$	20 %			44 396 \$ - 88 796 \$	8,6 %		
90 200 \$ - 109 755 \$	24 %			88 796 \$ - 144 362 \$	12,2 %		
plus de 109 755 \$	25,75 %			plus de 144 362 \$	14,05 %		
<b>Ontario</b>				<b>Nunavut</b>			
0 - 45 142 \$	5,05 %			0 - 46 740 \$	4 %		
45 142 \$ - 90 287 \$	9,15 %	20 %	4 874 \$	46 740 \$ - 93 480 \$	7 %		
90 287 \$ - 150 000 \$	11,16 %	36 %	6 237 \$	93 480 \$ - 151 978 \$	9 %		
150 000 \$ - 220 000 \$	12,16 %			plus de 151 978 \$	11,5 %		
plus de 220 000 \$	13,16 %						

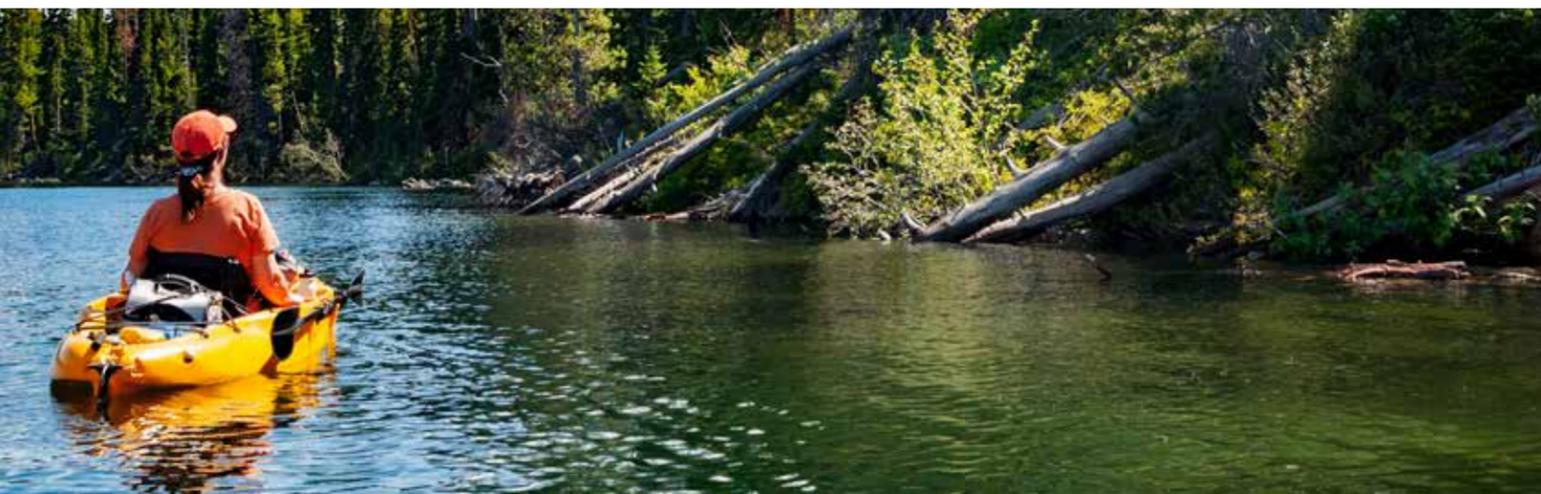
## Sur le radar

### Mise à jour fiscale CQFF

15 novembre 2021  
16 novembre 2021  
2 décembre 2021  
3 décembre 2021

### Conférence SYNERGIE Canada

16 novembre 2021



# SYNERGIE CANADA

## CONFÉRENCE VIRTUELLE

### 16 novembre 2021

Conférence des utilisateurs de Thomson Reuters pour les professionnels de la fiscalité et de la comptabilité

**179\$**  
seulement

Joignez-vous à nous le 16 novembre pour cet événement virtuel et interactif, avec encore plus de conférenciers, d'ateliers et d'interactions.

Apprenez, discutez et partagez tout en explorant l'avenir de la fiscalité et de la comptabilité avec des utilisateurs et des experts de partout au pays.

Les séances des ateliers seront enregistrées et fournies aux utilisateurs inscrits après la conférence.

**Nouveaux produits et fiscalité**

**Conférenciers experts**

**Discutez en direct avec nos conférenciers**

**Nombreux ateliers**

**INSCRIVEZ-VOUS À**  
[thomsonreuters.ca/synergie](https://thomsonreuters.ca/synergie)



Thomson Reuters  
DT Impôt et Comptabilité  
75, rue Queen, bureau 4700  
Montréal, Québec, Canada H3C 2N6

Service à la clientèle et soutien : 1 800 663-7829  
Ventes : 1 866 653-8629